

ENTRETIEN AVEC GERALD MAILLOT, PRESIDENT DU SYDNE

« 20 cachalots de déchets enfouis par jour, va t-on continuer ainsi ? »

Pourquoi le Syndicat de traitement des déchets collectés par la CINOR et la CIREST, a-t-il opté pour un marché de tri optimisé alternatif ? Loin des jeux de la polémique stérile Gerald Maillot, Président de Sydne, justifie cette décision : « pour les Réunionnais, pour le territoire, cette solution s'est imposée d'elle-même ».



Gérald Maillot, Président du Sydne, entouré d'une partie de son équipe, dont la DGS Yoland Saourimoutou, à droite.

Aujourd'hui, les déchets collectés dans le Nord et à l'Est de La Réunion sont enfouis. Ce qui représente l'équivalent de 20 cachalots qui souillent chaque jour la terre réunionnaise. Aussi, dès sa création, le Sydne s'est donné pour mission première d'anticiper la limitation obligatoire de l'enfouissement en développant un marché de tri optimisé alternatif, marché visant au traitement de 2 100 000 tonnes de déchets et qui s'est révélé source à polémique depuis plusieurs semaines. Gérald Maillot s'en explique.

Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, vous évoquez l'urgence de mettre en place des solutions alternatives pour le traitement des déchets. Quelles en sont les raisons ?

- Gérald Maillot : « Nous sommes aujourd'hui dans un contexte d'urgence et de risque de saturation d'ici 2020. Effectivement, dans moins de deux ans la décharge de Sainte-Suzanne, où sont enfouis les déchets collectés par la CINOR et la CIREST et ceux des professionnels, va atteindre sa limite de capacité d'enfouissement. Dit simplement, cela veut dire que la poubelle sera pleine et qu'on ne pourra plus la vider ! Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Dans ce cas là, on appelle cela un risque sanitaire avec une possibilité de rupture de service, mais également un risque financier.

C'est à dire ?

- Notre marché actuel de mise en décharge se termine à fin 2020. Continuer dans cette direction alors que nous manquons de volume foncier disponible voudrait automatiquement signifier que la facture grimperait. De plus, dans les années à venir, les taxes gouvernementales environnementales sur ce mode d'élimination d'autres temps vont augmenter fortement. Donc à coup sûr, on ne peut pas considérer la tarification d'aujourd'hui comme base

de discussion pour le traitement de demain.

Je ne sais pas si l'on s'en rend bien compte : on enfouit sur le nord-est de La Réunion environ 140 000 tonnes/an d'ordures ménagères sur 30 hectares, soit l'équivalent de 60 terrains de foot ! Et ce avec tous les impacts sur l'environnement et les sols réunionnais que cela engendre. Il est de ma responsabilité de mettre fin au « tout enfouissement ». Cela n'est plus tolérable.

Face à ces enjeux, une majorité d'élus du SYDNE ont majoritairement décidé à leur tour de changer de mode de traitement en privilégiant le tri optimisé.

Ces évolutions vont permettre une valorisation maximale de nos déchets. Aujourd'hui, toutes nos ordures ménagères sont enfouies. Demain, nous proposons de réduire de 70% cet enfouissement. Quand on sait qu'une barquette en polystyrène met plus de 100 ans à se dégrader, il est urgent d'arrêter de les enterrer.

Zéro déchet valorisable enfoui : de plain-pied dans l'économie circulaire

Le Sydne a donc signé un marché de traitement multifilières des déchets pour tendre vers un autre mode de traitement : qu'est-ce que cela signifie ?

- Une fois le constat d'urgence effectué, nous avons travaillé avec nos équipes à l'étude des possibilités s'offrant à nous. Nous avons eu un regard économique pour les contribuables, un regard écologique pour les générations à venir, mais aussi un regard technique en prenant en considération les spécificités locales de maîtrise foncière, de procédure administrative longue...

Le marché passé avec la société InovEST nous permettra à partir de nos ordures ménagères d'effectuer - ce qui ne faisait pas auparavant - une valorisation de nos ma-

tières (métaux, plastiques, bois...), organiques (compost) et de préparer un combustible en vue de sa valorisation énergétique.

Au lieu d'enfouir nos déchets et de les voir mettre des années à se dégrader, nous allons les utiliser pour créer de la valeur, comme cela se fait déjà dans de nombreuses villes en métropole et dans le monde entier.

Maintenant que cette première étape est en cours de réalisation, nous allons pouvoir travailler à la valorisation énergétique de ce combustible, l'étape suivante donc.

Et en tendant vers le zéro déchet valorisable enfoui, nous rentrons ainsi de plain-pied dans l'économie circulaire !

Sur le papier, cela semble imparable. Comment expliquez-vous que ce marché ait suscité autant de polémique médiatique ?

- J'avoue ne pas avoir bien compris. Nous avons toujours été transparents et respecté le rôle des élus au sein du SYDNE.

Je rappelle qu'en février 2017, une note d'information faisant un point d'étape de l'étude multifilières menée par le SYDNE a été présentée lors du comité syndical. Puis, le 26 avril 2017, la délibération des élus du SYDNE a approuvé le scénario de procéder par marché de prestation de service pour le tri optimisé des déchets. Je précise que Jean-Paul Virapoullé s'est abstenu sur le mode de passation de ce marché.

De fait, je ne m'explique pas certaines revendications que j'ai pu lire dans la presse. Jean-Paul a lui-même dit qu'il avait plus de 500 appels d'offre à son actif, ce qui suppose la maîtrise du sujet et des procédures.

« Arrêtons de gaspiller du temps et de l'argent dans des procédures judiciaires coûteuses »...

Monsieur Virapoullé évoque encore le non respect de la procédure des marchés publics, que lui répondez-vous ?

- Je réponds que lorsqu'on se dit élu local et impliqué depuis plus de 50 ans et fin connaisseur des marchés publics, on se doit de savoir que le Code des Marchés Publics autorise la procédure de marché négocié, ce qui constituait le cas de figure de notre marché.

En outre, lors des négociations, que vous pouvez imaginer intenses et décisives, Jean-Paul, a été invité à chaque comité. Il a

choisi de ne jamais s'y présenter.

A ce moment là, je vous garantis que j'aurais aimé l'avoir à mes côtés, lui et son expérience d' élu, son expertise des commissions d'appel d'offres et ses talents de négociateur !

Pour finir, il a bien siégé à la Commission d'Appel d'Offres ayant attribué le marché à la majorité et où tous les débats et échanges ont eu lieu. Il a donc eu accès à toutes les informations. Et est même reparti du Sydne avec un document confidentiel sous le bras !

J'avoue ne pas comprendre sa posture. Alors que le contrôle de la légalité de la Préfecture nous a donné son feu vert sur ce marché, que le Tribunal Administratif s'est exprimé à deux reprises en notre faveur, il continue ses attaques.

Et qu'en est-il de cette étude EGIS qui aurait coûté 1 million d'€ ?

- EGIS assiste effectivement le Sydne depuis 2016 sur le projet de traitement multifilières des déchets ménagers dans toute sa globalité et pour une durée de 7 ans.

C'est un marché d'étude décomposé en plusieurs tranches conditionnelles, qui ne seront donc pas toutes déclenchées. Le montant global de ce marché est d'1 million d'€, mais à ce jour, il nous a coûté pas plus de 180 000 €. On est très loin du 1 million évoqué.

Pour le reste, le montant global de cette étude dépendra des commandes activées par le Sydne, selon les solutions développées par la suite.

Pour répondre clairement à toutes les interrogations, ce marché est donc en conformité avec le Code des marchés publics ?

- Tout à fait. Le juge qui rend sa décision au nom du peuple fran-

çais vient d'ailleurs de confirmer la légalité de ce marché public la semaine dernière, allant dans le même sens que les services de contrôle de la légalité de la Préfecture.

En effet, un unique opérateur étant à ce jour en capacité technique et réglementaire de répondre à notre besoin, cela justifie le recours à un marché négocié sans mise en concurrence. Au risque de me répéter, le Tribunal Administratif s'est exprimé à deux reprises entre notre faveur sur cette question.

« Travaillons sereinement et avec efficacité pour l'aboutissement de notre projet multifilières, (...) comme nous l'avons fait pour la French Tech ! »

Je me dois de dire à Jean-Paul Virapoullé : arrêtons en là et remettons nous ensemble au travail pour mettre La Réunion en l'air ! Comme nous l'avons fait à l'époque de la création du Sydne ou dans le soutien politique affiché ensemble par la Cinor et La CIREST pour faire de La Réunion un territoire French Tech, avec une visibilité internationale.

Au final, quels sont les aboutissements de ce marché négocié ?

- Ce marché vise à traiter une quantité théorique de 2 100 000 tonnes de déchets ménagers sur 15 ans pour un montant estimé à 242 millions d'€. Mais ce montant n'est pas figé puisqu'il dépend de la quantité de déchets réellement traitée. Si nous faisons tous l'effort de réduire nos déchets, le prix de ce marché ramené à la baisse.

Aujourd'hui, le coût du tout enfouissement est déjà de 14 millions d'€ par an. Or, ce mode de traitement ne répond plus à la réglementation environnementale actuelle ; et de plus plus il sera plus

coûteux dans le futur pour la collectivité du fait de l'augmentation des taxes environnementales de l'Etat (TGAP) visant à dissuader ce mode de traitement.

On a fait les calculs : si on ne fait rien, cela nous coûterait 300 millions d'€ Sur 15 ans.

Le Président du Ciresst soutient que les ménages vont payer plus d'impôts sur les déchets (TEOM). Est-ce vrai ?

- Le montant de la TEOM ne dépend pas uniquement des dépenses liées au traitement des déchets qui est de la responsabilité du Sydne, mais aussi et surtout des dépenses liées à la collecte des déchets ménagers qui relève cette fois-ci de la gestion de la Cinor et de la Ciresst.

Croyez-vous vraiment que je n'ai pas tenu compte de cette donnée ?

Le mot d'ordre lors des négociations était la maîtrise des coûts avec la volonté de ne pas augmenter les taxes pour le contribuable. Les coûts obtenus au final après négociations restent soutenables et maîtrisés.

Cet équilibre financier est garanti par la recherche continue et la mise en œuvre de pistes d'économie et de recettes par notre équipe du Sydne.

Le mot de la fin ?

- Arrêtons de perdre du temps et de l'argent dans les tribunaux et avançons. Il ne nous reste plus que deux ans - avant l'échéance 2020 - pour construire durablement l'avenir du traitement des déchets à La Réunion. Nous n'avons plus une minute à perdre. C'est par nos actions et les petits gestes de tous les jours de chacun d'entre-nous que nous allons, à notre niveau, contribuer à sauver la planète ! J'en ai fait une priorité ! »

Avec le nouveau mode de traitement, 70% des déchets ne seront plus enfouis dans les terres réunionnaises et feront l'objet d'une valorisation (photos Jean-Alix COINDEVEL)

